

# Histoires de Vern

29 juin 1996 / Numéro 9

PRIX: 5 Francs

## Sommaire

Editorial	p. 1
Chronique du 19° siècle	p. 2
La fête de la Saint Jean	p. 3
La Libération de Vern	p. 5
Boire un petit coup	p. 6
"Vive L'aimable guillotine"	p. 8
Il y a 100 ans, le cinéma	p.11
Misère et chômage au 19°	p.12

## EDITORIAL

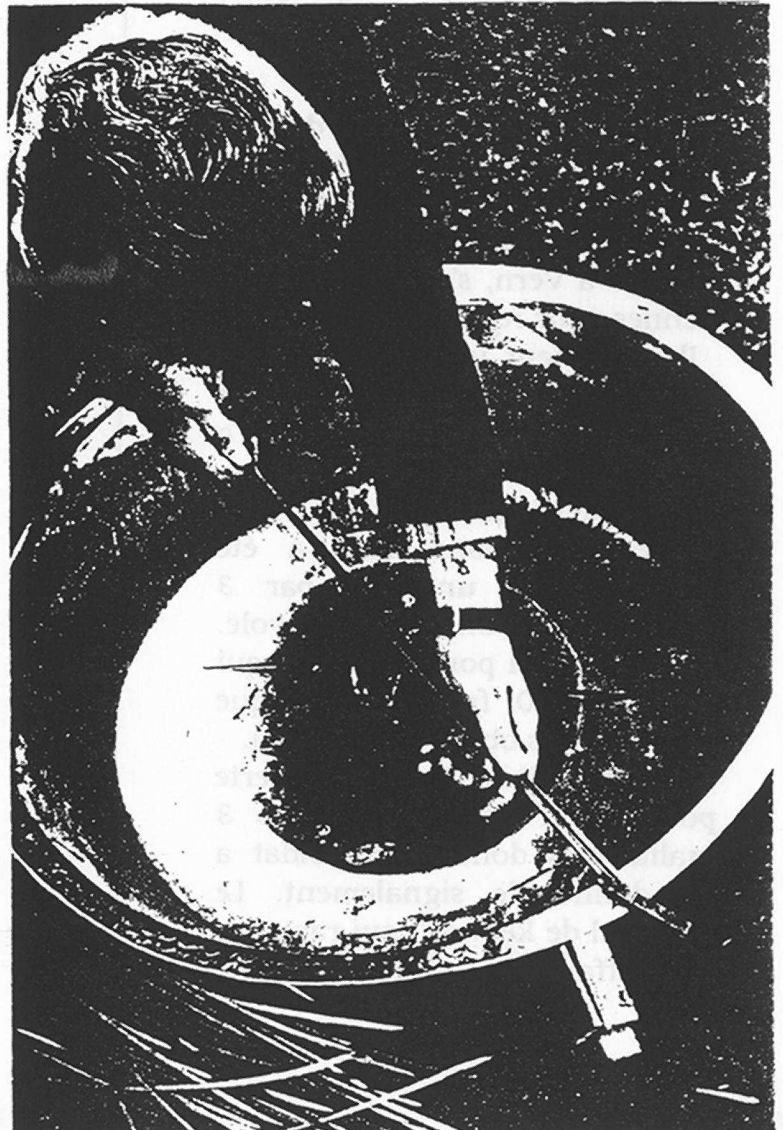
Avec un peu de chance, si nous tenons les délais (et Dieu sait si c'est difficile pour une petite équipe comme la nôtre), ce bulletin paraîtra pour "La St Jean". La St Jean d'été, s'entend, car il y en a une aussi en hiver. Mais celle du 24 juin était unanimement fêtée dans toutes les campagnes de France. Sans doute christianisation des fêtes païennes du solstice d'été (réapparues de nos jours sous forme de fête de la musique), elles voyaient garçons et filles jouer leur coeur autour d'un feu de joie. Mais pour le petit peuple des campagnes, c'était aussi le temps de "se louer", de trouver un emploi pour la saison. Les temps étaient durs déjà! Nous inaugurons avec la St Jean une série sur les fêtes à Vern. Ce n'est pas la fête, par contre, le 14 floréal an 2, après la triste affaire du bois de Soeuvres. Les malheureux qui se sont fourvoyés à suivre les chouans, sans bien mesurer sans doute l'importance de leur geste, vont apprendre à leurs dépens que quand la République est aux

abois, elle fait des exemples sans faire dans le détail!

Mais que tout cela ne nous empêche pas de boire un coup - les cafés furent nombreux à Vern- vous pourrez vous en rendre compte dans ce numéro. Vous verrez aussi en lisant les potins qu'on n'a pas attendu le 20° siècle pour inventer le fait divers. Le 19° avait aussi sa chronique.

A propos de chronique, nous poursuivons également dans ce numéro celle qu'une jeune vernoise écrivit pendant les jours -inquiétants et exaltants- de la Libération de Rennes.

Bref, notre bulletin continue son bonhomme de chemin et notre association trouve toujours dans



l'histoire de notre petite commune maintes occasions de s'attendrir ou de s'enthousiasmer. Nous n'avons d'autre but que de faire partager à nos lecteurs ces sourires et ces larmes du passé, pour que Vern, le Vern actuel, puise dans le passé son âme d'aujourd'hui.

R.G.

\*\*\*\*\*

## La chronique du XIX<sup>ème</sup> siècle

Je voudrais, dans cette chronique, vous rapporter tout simplement des anecdotes qui ont concerné notre commune, à partir de faits divers trouvés dans les journaux.

Je vous invite donc, pour cette fois, à suivre les aventures d'un soldat du 12<sup>o</sup> hussard et celles de Célestin G... ainsi que l'accident de la dame Massot, à Vaugon.

### Le soldat du 12<sup>o</sup> hussard

Le mardi 28 novembre 1882, un militaire faisant partie du 12<sup>o</sup> hussard, et qui est venu voir ses parents à Vern, s'en retourne sur Rennes pour rejoindre sa caserne.

Il y parvient un peu plus tard, et, voyant son état, on l'admet d'urgence à l'hôpital militaire. Il a une balle dans l'épaule gauche. Aux questions qui lui sont posées, il répond qu'il a été attaqué dans un bois par 3 bandits qui l'ont ensuite volé. D'ailleurs, son porte-monnaie qui contenait 20 francs, ainsi que divers autres objets ont disparu.

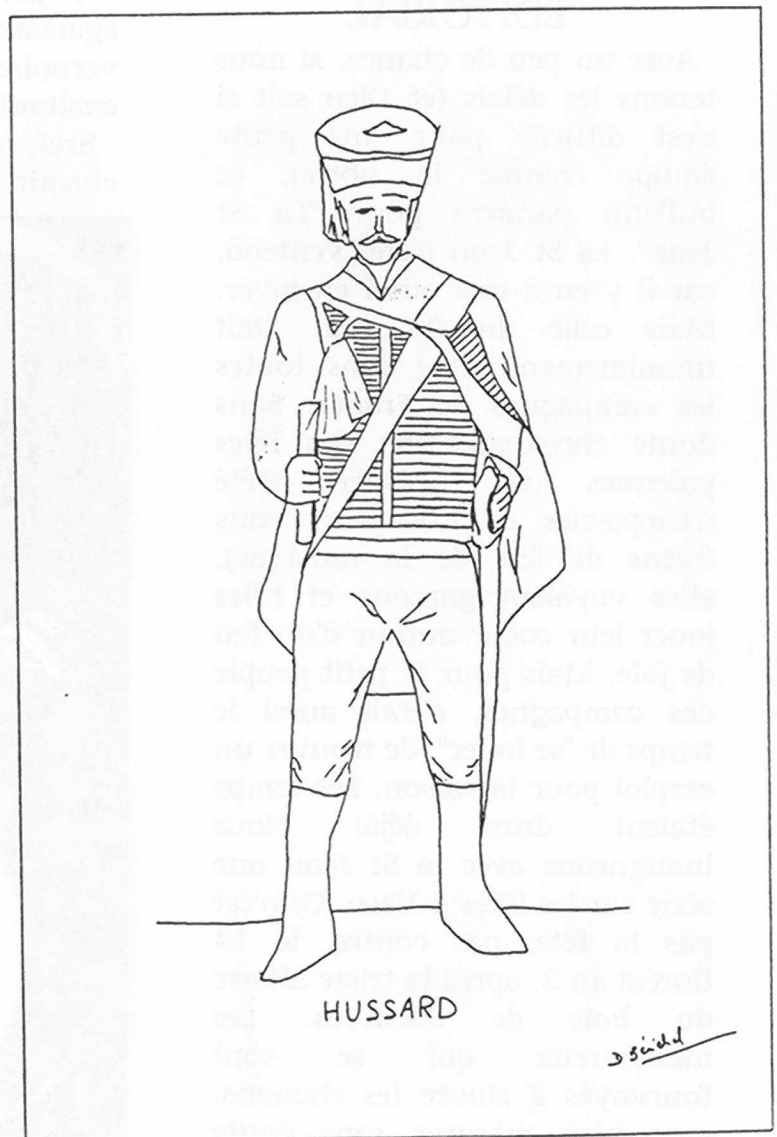
Une enquête est donc ouverte pour tenter de retrouver les 3 malfaiteurs dont notre soldat a pu donner le signalement. Le "Journal de Rennes", qui rapporte cette affaire le jeudi suivant note

que "tout porte à croire qu'ils seront bientôt livrés à la justice".

Or coup de théâtre!

Quelques jours plus tard en effet, pressé de questions, notre hussard empêtré dans ses mensonges, finit par avouer qu'il a inventé toute cette histoire! Il s'est, en fait, blessé accidentellement avec son revolver et a eu, ensuite, l'idée de conter son "agression". Pour renforcer ses affirmations, il a lui-même caché son porte-monnaie et les objets disparus.

"La conduite inqualifiable de ce hussard sera sans doute signalée à l'autorité militaire", conclut le "Journal de Rennes" du 6/12/1882, fort mécontent d'avoir été ainsi dupé.



### Des libations excessives

Le nommé Célestin G... a 27 ans. Il part de Vern, le 14 avril 1885, pour retourner chez lui à Bourg-des-Comptes. Sur le chemin, il se fait attaquer par deux individus qui le jettent à bas de sa carriole, avant de prendre la fuite, en laissant là leur victime qui s'est cassé l'épaule gauche dans la chute.

Chose curieuse, ce jeune homme portait sur lui une somme de 300 francs à laquelle les bandits n'ont pas touché, se contentant de jeter à terre le sieur G...!

*"Plusieurs personnes, qui ont vu G... dans la même soirée, disent qu'il aurait bien pu rêver cette attaque et être (...) tombé de sa voiture à la suite de libations peut-être excessives"*

Journal de Rennes, 22/04/1885

### Un accident de voiture

Le 20 avril 1885, le sieur Chevalier, habitant la Tertrais en St Armel, conduit tranquillement sa voiture sur la route nationale n° 163. Il est midi et demie et tout va bien. Puis tout à coup, voilà que le cheval prend le mors aux dents et se met à galoper comme un forcené. A Vaugon, il s'engage à fond sur le chemin vicinal qui mène à Nouvoitou et poursuit sa course effrénée sans égards pour son maître, qui ne peut que prier pour que cet animal s'arrête bientôt.

Or un obstacle apparaît aussitôt sur ce chemin: trois femmes sont là, en plein milieu de la voie!

La veuve Renault, 79 ans, demeurant au village de Vaugon et sa fille Marie peuvent se garer à temps et échappent à la voiture folle.

Hélas! La dame Massot, belle-fille de la veuve Renault, ne

peut éviter le pire. Elle est occupée à pousser un porc qui ne veut pas avancer. C'est l'accident! Grave... Un des brancards de la charrette la heurte et la fait tomber à terre. L'une des roues lui passe alors sur le corps. Elle reste très longtemps sans connaissance et son état est jugé sérieux.

Journal de Rennes, 24/04/1885

V.B.

\*\*\*\*\*

### La fête de la St Jean

Le 24 juin était dans les campagnes un jour particulier: sans doute survivance d'une fête païenne marquant le solstice d'été, on le célébrait dans toute la France et les feux de joie illuminaient la nuit un peu partout, tandis que dans le pays de Rennes, résonnaient les bassines de cuivre que l'on faisait "brinder" en "tirant les joncs": un peu de vinaigre dans le fond de la bassine, bien calée sur son trépied, une pièce d'argent (ou une clef, selon les lieux) dans le fond, deux joncs et deux comparses: voilà tout ce qui était nécessaire pour emplir la nuit de vibrations lancinantes. Un des partenaires tenait solidement les joncs sur le bord de la bassine, l'autre se mouillait les mains de vinaigre, et en les glissant lentement sur les joncs, s'efforçait de mettre l'ensemble en vibration. L'effet, lorsqu'on

#### FETE DE LA St JEAN

Nous avons confirmation par les extraits de deux bulletins communaux que la fête de la St Jean avait toujours lieu, mais déjà à cette époque on se plaignait de la baisse de fréquentation:

- 1912 -

24 juin: assemblée annuelle

*Nous constatons avec regret que cette vieille assemblée diminue d'importance chaque année. Cela tient sans doute aux nombreuses fêtes de ce genre et aussi à ce que tous les domestiques sont gagés avant le 24 juin."*

- 1916 -

*Triste St Jean de 1916, plus triste encore que celle de 1915. Pas une baraque, pas un pâtou, si, un. Qu'est-il devenu? Où est le temps où ils se réunissaient 25 ou 30 pour les concours de fouetteurs sur les murs du vieux cimetière?*

Il est vrai qu'on était alors en pleine première guerre mondiale et que beaucoup d'hommes étaient alors au front.

J.C.R.

a la manière et que la bassine est de bonne facture et n'a pas de "rustines", est saisissant. Mais à Vern, jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la St Jean était aussi l'occasion d'une foire où les ouvriers agricoles venaient se "louer" pour la saison, ou pour l'année. Le souvenir en est vivace, et bien que cette assemblée ait été administrativement supprimée, comme nous allons le voir, en 1837, la tradition orale a rapporté jusqu'à nos jours qu'on y venait de très loin ("jusque de Ploermel"), et que ceux qui voulaient se louer pour trois mois auraient porté une rose à la boutonnière. Ceux qui voulaient se louer pour 9 mois portaient dit-on un épi de blé. Ainsi, le fermier en quête de bras savait tout de suite à quoi s'en tenir. Mais apparemment, cela n'allait pas sans quelques désordres! Le cidre de Vern aidant, l'assemblée provoquait des troubles assez sérieux, ce qui donna au Conseil Municipal de l'époque l'idée de remplacer cette fête "immorale" par une foire aux bestiaux, qui serait pour la commune d'un aussi bon profit! Mais laissons au secrétaire du Conseil Municipal de 1837 le soin de nous exposer avec l'emphase de l'époque, les tenants et les aboutissants de la chose: 12 août 1837

*"Ensuite Monsieur le Maire a remontré au Conseil que de temps immémorial il existait à Vern le 24 juin une assemblée dite la saint Jean où les domestiques des deux sexes se réunissent pour se louer, que cette assemblée avait tout l'air d'un marché d'esclaves des côtes d'Afrique qui retraçait le temps de la Barbarie, que cette assemblée était immorale et contre les principes et les lumières de notre siècle, qu'elle*

*était même dégradante pour l'humanité, que par conséquent il en demandait la suppression; mais il a pensé que pour compenser l'intérêt des habitans il était avantageux pour l'industrie et le commerce d'établir une foire en remplacement de cette assemblée, qui aurait lieu le 23 juin veille du jour Saint Jean, se chargeant de faire toutes les démarches auprès du Gouvernement pour en obtenir l'Etablissement, observant d'ailleurs que cette foire ne coïnciderait avec aucune de l'arrondissement et que les localités et la position présentaient toutes les commodités nécessaires.*

*Le Conseil Municipal prenant en grande considération les Remontrances du Maire et après en avoir délibéré, est d'avis que la dite assemblée soit supprimée et qu'à la place il soit établie une foire aux bestiaux le vingt trois juin veille Saint Jean..."*

La décision du Conseil Municipal dut se heurter au poids des habitudes, et à quelques réticences, car le 15 février 1840, le Conseil se repenche sur la question:

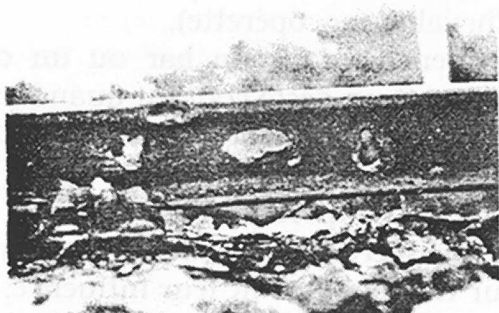
*"Vu la délibération du 12 août 1837 à ce sujet, la lettre de Mr le Préfet du 17 mars 1838, & les observations du Maire et de plusieurs membres; considérant que l'assemblée du jour St Jean es immorale (sic) sous le rapport de la location des domestiques qui sans autre but viennent pour se louer et s'exposer comme les nègres du temps que la traite était permise; que cette assemblée occasionnait des rixes et des collisions désagréables et quelquefois meurtrières, qu'une foire qui remplacerait cette assemblée serait plus convenable et plus utile sous le rapport de l'industrie et du commerce; que sa tenue à l'époque de la fauche des prés et de l'ouverture serait avantageuse aux fermiers et aux propriétaires de la commune et de celles environnantes qui y feraient des achats et des échanges de bestiaux; que d'ailleurs cette foire ne peut nuire à aucune commune par sa coïncidence..."*

Cette fois, l'affaire semble entendue. L'Assemblée de la St Jean est supprimée. Il faut établir pour la remplacer la fameuse foire aux bestiaux. Ce à quoi s'emploient les membres du Conseil, comme en témoigne la délibération du 14 mai 1840, où le maire "a donné lecture d'une lettre de Mr le Préfet du 20 février 1840 concernant la foire que la commune demande pour le 23 juin de chaque année, tendant à faire connaître s'il y a un local convenable pour la tenue de cette foire soit dans le bourg ou environs; le Conseil considérant que le

Bourg a des rues de tous côtés et plusieurs carrefours assez spacieux pour la contenir tels que celui près le Pélican au sud, celui du bas du bourg au sud-ouest, le pâti de Plouze à l'ouest et même celui de Canadais joignant par deux chemins, est d'avis que l'on peut tenir cette foire commodément dans ces endroits sans nuire à la vie publique & prie le maire de solliciter la terminaison de cette affaire qui languit depuis longtemps et à laquelle la Commune attache beaucoup d'importance." Hélas, l'affaire languira si bien que ladite foire aux bestiaux ne verra jamais le jour. Malgré cet édit, les coutumes furent les plus fortes, et divers témoignages prouvent que cette assemblée perdura jusque dans les années 1930 - 1940, son importance ayant diminué régulièrement au fil des ans. Mais ce document est le plus ancien que possèdent les archives de la commune, concernant les fêtes à Vern. Nous reviendrons dans les prochains numéros d'"Histoires de Vern" sur les différentes fêtes dont nous avons le témoignage. R.G.

\*\*\*\*\*

## La Libération de Vern vue par une jeune fille de 17 ans... (suite)



Les rails après les bombardements!

Après le bombardement des colonnes allemandes,  
un car avec son gazogène



### Mercredi 2 août.

Nous rentrons au bourg. Le soleil se lève. Le ciel est clair. L'herbe est humide de rosée. Une belle journée se prépare. Peut-être notre dernière journée... Quelques voitures allemandes isolées passent à toute allure. Bientôt le défilé reprend. Les hordes germaniques fuient. La grande armée du 3<sup>ème</sup> Reich se disloque. Il m'est impossible de dire combien cette journée me paraît longue. Je ne travaille pas<sup>(1)</sup>. Maman a mis le coffret sur la machine à coudre et s'occupe tout juste de la cuisine. Le ménage laisse à désirer. A quoi bon essuyer et balayer quand notre maison peut disparaître d'un moment à l'autre. Les Boches passent. Enfin, enfin, midi arrive. Nous voici à table. Maman a autant d'appétit que si elle venait d'avalier 3 kgs de saucisse. Comme excitant, voilà les avions. Encore une bonne séance de D.C.A. et de mitraillage. Maman est à la porte de la cuisine. Elle se bouche les oreilles avec les mains. Elle attend la bombe qui doit nous ensevelir avec notre maison. Mais ce n'est pas encore pour cette fois-ci. Nous allons passer l'après-midi près de notre gourbi, prêts à nous glisser dedans en cas d'alerte. Durant le trajet nous sommes obligées de nous abriter 3 ou 4 fois, car la D.C.A. craque encore au-dessus de nos têtes. La famille M... au grand complet vient nous y rejoindre. Après-midi calme dans l'ensemble. A signaler seulement: un groupe de 8 avions tourne au-dessus d'un objectif, pique, se relève, tourne, repique, se relève encore, ainsi pendant presque 1/2 h, sans rien lâcher. Il n'avait pas trouvé ce qu'il cherchait.

Nous rentrons le soir pour manger mais nous retournons coucher là-bas.

A peine arrivé papa nous annonce qu'il a une réunion à Bouillant. Une réunion, oui sans doute. Une réunion à laquelle on part avec des couteaux, les couteaux qui sont préparés depuis longtemps... Nous voyant affolées, dans un tel moment il ne sait pas que nous dire, il part, plus tôt qu'il ne doit. Il n'en avait pas pour longtemps, dit-il. Quelles minutes nous vivons! Maman est vraiment malade. Que puis-je lui dire? Papa part à la chasse au boche. Le blâmer n'aurait pas été français. Mais nous pressentons qu'il va au danger, nous ne savons pas où, nous ne savons pas quand il

serait revenu, ni même s'il serait revenu. Toute parole aurait été superflue. Et nous restons là toutes les deux, seules au milieu des champs. Combien de temps, je ne pourrais pas le dire, une éternité me semble-t-il. Soudain une forme à l'entrée du gourbi. C'est Papa qui revient. Il range ses couteaux parmi les sacs et les casseroles. "Il n'y avait personne" dit-il. Nous ne demandons pas d'explication. Il se couche. 2 minutes plus tard il ronfle. Maman et moi ne dormirons pas encore une minute cette nuit. J'entends des gros coups de canon. Je me lève et vais voir dehors. A droite de Rennes le ciel à chaque départ d'obus, s'embrase, puis tout redevient noir. Les canons américains sont braqués sur Rennes où les obus pleuvent. Est-ce l'attaque pour la prise de Rennes? Je le souhaite. Puisqu'il faut y passer, que ce soit le plus vite possible. Mais le matin arrive et l'attaque n'est pas déclenchée. C.L.

<sup>(1)</sup> Le bac devait avoir lieu le jour du débarquement, il a évidemment été reporté en septembre.

\*\*\*\*\*

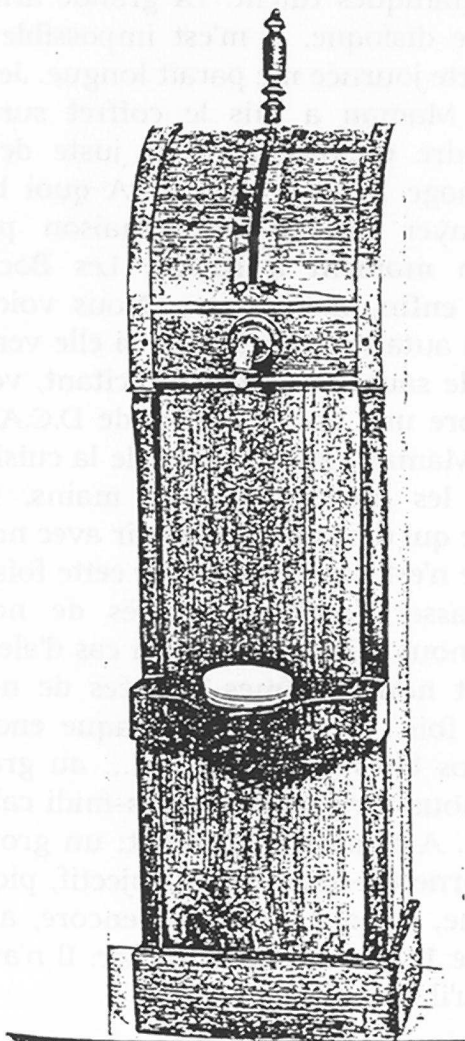
## BOIRE UN PETIT COUP

De tous les temps, les hommes ont éprouvé le besoin de se rassembler et l'organisation de la société a fait que nombre de lieux y sont privilégiés. La vie s'organisait autour d'une entité: bourg, hameau, etc... et auprès de lieux publics ou de culte. Autour de tout ceci, les cabarets, les auberges ou cafés ont été un pôle important de rassemblement. Ils existaient déjà à la plus haute antiquité. Ils ont été longtemps le rendez-vous des écrivains, des artistes. Au 18<sup>ème</sup> siècle, les cafés littéraires eurent un éclat incomparable. Sous la Révolution, ils deviennent souvent cercles politiques.

Ils ont été maintes fois le théâtre de faits divers plus ou moins tragiques (L'auberge rouge - film avec Fernandel, les Misérables: les Thénardiens...). D'autres ont servi de cadre à des épisodes culturels (Auberge du Cheval Blanc, opérette).

De nos jours, entrer dans un bar ou un café pour se désaltérer est un geste courant quand on a soif, encore que certains n'attendent pas cette limite pour le faire.

Permanents ou temporaires, les débits de boissons vont prospérer à la ville comme à la campagne. Leur nombre traduit leur influence; au siècle dernier, on pouvait compter un débit pour



Pompe à cidre

60 adultes. Les hommes constituent l'essentiel de la clientèle. Ils s'y retrouvent pour boire, pour jouer et converser, parler du travail quotidien. Devant un verre, se sont conclus bien des arrangements tels que des fiançailles et mariages, sans oublier les ventes ou un marché.

Les anciens se souviennent des "après-messes", point obligé chaque dimanche ou autres manifestations, occasions incontournables!

Aux signes extérieurs qui différencient les débits (taille, aménagement) correspondent des goûts et des attitudes différentes de la clientèle.

Chaque clientèle imprime sa marque au débit. La clientèle aisée qui fréquente les "grands cafés" aime les apéritifs à la mode, telle l'absinthe, de funeste réputation. Ouvriers et paysans sont moins tentés par de tels produits, souvent trop coûteux, mais par la bolée de cidre, voire par la suite le vin rouge ou blanc. On ne boit pas n'importe quel cidre dans la région. Il faut qu'il soit "gouleyant", pas question de boire un cidre plat (presque amer) ou "pêcre" (aigre) ou "tué" (altéré).

A la sobriété quotidienne, répondent les excès des jours chômés, des fêtes religieuses ou foires. Dans ces réunions, l'émulation fait que l'on arrive dans un état d'ivresse fort avancé; les hommes étaient souvent "chauds d'beire" (un peu ivres), comme il était coutume de dire.

Au début du siècle, bon nombre de ces établissements étaient tenus par des femmes en complément de la profession du mari, qui était plus ou moins liée au milieu rural: charron, menuisier, charpentier-remisier, forgeron, meunier, bourrelier, marchand de grains,

maçon, couvreur et même cultivateur. On y rencontre aussi: mécanicien, voiturier, boulanger et coiffeur-perruquier.

L'exercice de la profession de cabaretier et aubergiste et la fréquentation de leurs établissements ont toujours été rigoureusement règlementés. Pour preuve, au début du 18<sup>ème</sup> siècle, un édit de Louis XIV interdisait de donner à boire les dimanches et jours de fêtes pendant les grand-messes et les vêpres. La règlementation s'est quand même modifiée au cours des siècles.

Pour en revenir à notre époque, l'ouverture d'un débit de boissons est soumise à autorisation de la Préfecture.

- Sont considérés comme cafés, tous les établissements qui font l'objet d'une patente de 4<sup>ème</sup> classe.

- Sont considérés comme cabarets ou auberges, les débits de boissons avec une patente de 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> classe.

- Le café, le cabaret ou auberge, ne pourra être établi que dans un local ayant accès direct sur la voie publique.

- Interdiction aux cafés-cabaretiers de recevoir ou de garder des gens ivres ou des mineurs de 18 ans, sauf accompagnés de leurs parents.

- Les heures d'ouverture sont fixées par la Préfecture.

Au début du siècle, dans le département:

- . du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, on ouvrait du lever du jour à 21 heures.

- . du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre: jusqu'à 22 h

Une prolongation était autorisée pour la Fête nationale et la Fête locale. **La commune de Vern était bien pourvue dans ce genre d'établissements.**

D'après les fichiers de recensement démographique, on peut suivre l'évolution au cours des 100 dernières années. (à suivre) L.P.

Année	Population	Débits de Bourg et abords	boissons Extérieur
1886	1507	18	4
1891	1470	20	4
1896	1435	19	4
1901	1341	16	6
1906	1295	21	5
1911	1340	22	7
1921	1240	21	5
1926	1251	12	6
1931	1157	12	6
1936	1258	8	6
1949		15	5
1990	5618	11	7

# LA LIBERTE OU LA MORT



## NOMENCLATURE

*Des Brigands de la Vendée, ou de la scélératè bande de Chouans, qui ont subi la peine due à leurs forfaits par Jugement de la Commission Militaire Révolutionnaire, séance au ci-devant Présidial.*

### VIVE LA VENGERESSE DU PEUPLE, L'AIMABLE GUILLOTINE

L'exemple qu'a voulu faire le général Hazard en faisant fusiller les trois malheureux villageois (cf. n°8) assouvira-t-il la soif de vengeance qui anime les autorités révolutionnaires? Que non pas. La vague de répression qui va suivre les événements du bois de Soeuvres prendra dans ses filets de nombreux Vernois: chez eux, tout au long de leur périple plus ou moins forcé avec les chouans, sur le chemin du retour ou même sur le territoire de la commune, alors qu'ils vacquaient à leurs occupations quotidiennes. Cette chasse à grande échelle se conclura dramatiquement pour quatre de nos compatriotes. Suivons-les dans leur funeste aventure.

C'est tout d'abord celle de Martin Pothier, 63 ans, journalier. Le 14 floréal à 3 h de

l'après-midi, il est amené par le citoyen Jullien Roussel au juge de paix du canton de Baulon: il l'a trouvé "en un endroit nommé le chemin creux ayant un bâton à la main et une baillonete entre son gillet et sa chemise et lui ayant trouvé 2 bals et 2 postes... il la regardé alors comme suspect" Domicilié au Clos d'Orrière, il est sorti de chez lui à la dernière décade "pour venir voir les Vallée demeurant à la maison de la Chèvre". Sommé de dire "s'il n'était point avec les brigands la nuit du 10 au 11 au bourg de Goven et quels étaient leurs chefs" il répond "que oui, mais qu'il n'y avait pas été ici avec eux, que leur chef était Jean Desnos de la Haute Folie et Louis Aubry du bourg de Vern, qu'il cherchait à s'en retourner, c'est pourquoi il demandait à aller à la Chèvre et a déclaré ne pouvoir signer"

Il est alors remis à la municipalité qui l'envoie à la commission Militaire avec les armes trouvées sur lui. A nouveau interrogé le 15 floréal avec les



5 autres saisis en même temps, le jugement est alors prononcé à la séance du soir en ces termes après leur nomination: "tous lesquels ont été conduits et interrogés devant le juge de paix du canton de Baulon où ils ont avoué ainsi qu'à la Commission qu'ils avaient suivi les brigands chouans et porté les armes parmi eux c'est pourquoi le tribunal considérant qu'en vain ils disent avoir été forcés, qu'ils ont crié Vive le Roi, que d'ailleurs quand la loi n'aurait pas parlé contre cet attentat à la liberté, il est plus qu'urgent de contenir par des exemples sévères les habitants des campagnes dont grand nombre est encore fanatisé et regrettant l'ancien régime". Il faut encore faire un exemple. Mais la suite du jugement nous mènera encore plus loin dans l'horreur. On y lit: "pour imprimer la terreur et la honte à ces infâmes communes qui, loin de résister à ces vils brigands et s'opposer à leurs projets, ont au contraire accru leur nombre et augmenté leurs succès en leur fournissant des services en vivres et en hommes, ordonne que les têtes de ces 6 monstres seront portées l'une dans chacune des communes qui, dans la fuite précipitée des chouans et leur passage dans ces contrées ont le plus favorisé leurs projets". Hippolyte de la Grimaudière <sup>(1)</sup> commente ainsi la suite: "Les 6 condamnés furent guillotisés le 16, à 10 h du matin; mais il ne fut pas possible d'exécuter la seconde partie

du jugement. Les agents de la commission (Brutus Magnier) ne pouvaient porter à Vern, à Bruz, à Châtillon et à Bourgbarré les têtes de Pothier et de ses camarades, sans être escortés d'une force militaire capable de les défendre contre les attaques des chouans; et Kossignol, alors général en chef à Rennes, ne put fournir les 200 hommes qui lui furent demandés pour cet objet. On dut donc se contenter de placer la tête de Sibille (il s'agit d'un Rennais) sur la chapelle de la Madeleine dans le faubourg de Nantes". On ne sait rien de plus de ce Martin Pothier qui n'était pas natif de Vern, mais qui s'y était marié le 12 février 1760 à Périnne Philippe.

Dans la charrette du lendemain, nous retrouverons encore trois Vernois pris à peu près dans les mêmes circonstances.

Commençons par le plus jeune, Pierre, Jacques Choplin, meunier à Bouillant.

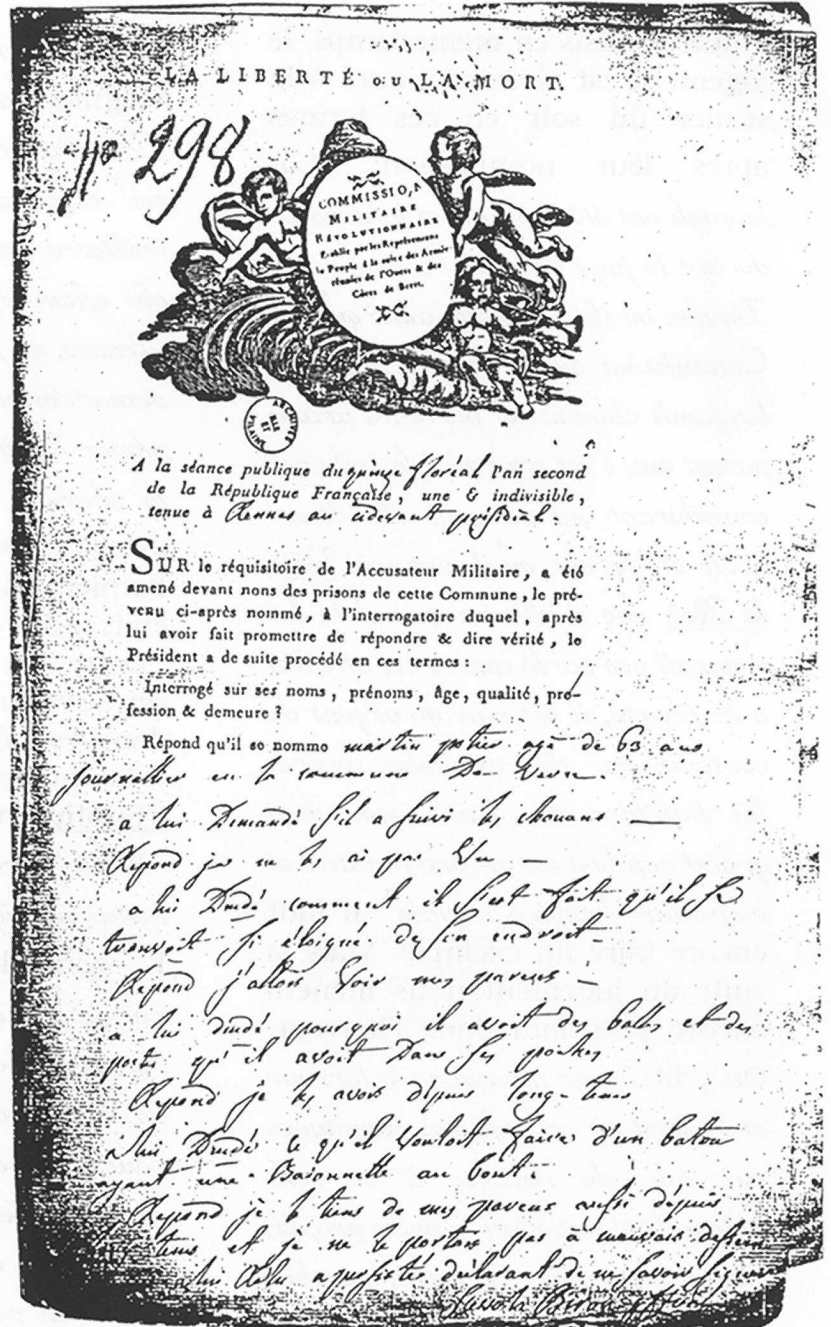
Il est "arrêté à la hauteur de St Jacques dans une métairie joignant le grand chemin" le 12 floréal par le général Hazard. Interrogé il "a répondu naïvement qu'hier matin sur les 7 heures il fut rencontré par une horde de brigands qui le forcèrent de les suivre jusqu'à Cicé où ils passèrent la Rivière pour se rendre à Goven, que là, il invita 2 hommes de son pays nommés Jullien Vincent et Jacques Desnos à s'échapper ensemble, ce qu'ils ont effectué à 4 h du matin en passant par les moulins de Bury (sur le Meu) et de Chancors (sur la Vilaine), que c'est en s'en retournant qu'il a été arrêté... que depuis hier matin il n'avait mangé qu'un morceau de pain sec". Fait notable, il signe son interrogatoire.

A nouveau interrogé le 17 floréal, il dit alors avoir été forcé de suivre les chouans jusqu'à Cicé, ne pas s'être battu et n'avoir porté qu'un bâton. Un extrait de baptême de Nouvoitou est joint à cet interrogatoire, sans doute pour savoir s'il relevait de la 1<sup>ère</sup> réquisition: fils légitime de François Choplin et de Périnne Marchand, il est baptisé le 28 août 1777 par François Godard, recteur; il n'a donc pas encore 17 ans. Son frère François, de 3 ans son aîné, sera lui aussi arrêté. Meunier comme lui, son acte de baptême situe

ses parents au moulin d'Epron en Nouvoitou. Son père est décédé le 21 juin 1792 à Bouillant. Il s'agit donc d'une famille de meuniers; ne le voit-on pas s'échapper en passant par les moulins dans lesquels il se sent sans doute en pays connu et donc en sécurité?

Jacques Desnos 29 ans, laboureur au bourg, est le Vernois cité par Pierre Choplin, l'invitant à s'échapper avec lui. Arrêté par la commune de Bruz le 11 floréal sur les 11 h., il n'aura pas le temps d'être interrogé. La municipalité devra le remettre au G<sup>al</sup> Hazard. Il lui déclare le 12 floréal revenir d'une foire où il était allé avec Durand, avoir couché ensuite chez un particulier qu'il rencontra alors. S'il n'a pas été aux rassemblements chouans de Crapaudel et du Fusel, il était à la métairie du Motay au moment où il y eut une fusillade dans l'avenue du Plessix. Il a retrouvé Durand, qui l'avait quitté à la foire, à Blossac. Nous aurons l'occasion de reparler longuement de cette famille, des causes et des conséquences de sa mort.

Quant à Olivier Durand, 47 ans laboureur à la Fosse Gauchère, il est lui aussi arrêté à Bruz "dans un cabaret le 11 floréal." Il déclare à la municipalité "venir de St Thurial où il était allé à la foire pour acheter une vache, mais il les a trouvées trop chères." La cartouche trouvée en sa possession lui a été donnée par un soldat de l'armée de Mayence. Il a oublié son passeport chez lui. Quant aux brigands, "il les a trouvés au nombre d'environ 8 ou 900 dans la lande de Mille Fossés, commune de Goven, ils ont voulu le



forcer de marcher avec eux", il s'est alors échappé. Conduit au Général Hazard et à nouveau interrogé par lui le 12 floréal, il avoue connaître Pierre Rouault et son action de maison en maison, mais avoir décidé avec Jacques Desnos de partir à la foire de St Thurial à la suite de ce qui se passait dans les bois de Vern. Il a rencontré les chouans "jeudi matin environ les 4 h du matin... dans la lande de Mille Fossés entre Bréal et Goven." Natif de Vern il s'est marié le 11 novembre 1777 à Jeanne Marchand.

Qu'adviendra-t-il de ces 3 Vernois remis avec d'autres au Général Hazard?

La séance de jugements du 17 floréal par la commission Brutus Magnier nous l'apprend: "*Le tribunal convaincu qu'Olivier Durand âgé de 47 ans, Jacques Desnos, âgé de 29 ans et Pierre Choplin âgé de 17 ans, tous trois laboureurs de la commune de Vern... ont fait partie de ces rassemblements contre-révolutionnaires, ont avec eux conçu le dessin de venir sous la conduite de Jean Jouault leur infâme chef et qu'ils ont accompagné ou aidé ceux qui ont abattu les arbres de la liberté, pillé les propriétés et incendié les maisons des patriotes... oui Desfiennes accusateur militaire en ses conclusions déclare que les nommés Choplin, Durand et Desnos sont dans le cas des lois des 14 et 16 X<sup>bre</sup> contre les provocateurs au Rétablissement de la Royauté, de celle contre les Emigrés et enfin de l'article 4 de la loi du 19 mars 1793... et en exécution de ces lois les condamne à la peine de mort et confisque leurs biens au profit de la république*".

Ils seront guillotins avec 5 autres des communes voisines l'après-midi à 3 h en présence du président de la commission, Brutus Magnier.

La guillotine, on l'aura vu, n'épargne ni la jeunesse ni la vieillesse. Installée sur la place de l'Egalité (actuellement Place du Parlement) à l'entrée de la rue du même nom (rue Edith Cavell actuelle) sur une bouche d'égoût, elle fera couler beaucoup de sang dans ces jours sombres. Ces

victimes de la répression sont-elles plus coupables que celles qui suivront? N'ont-elles pas pris assez vite la mesure des événements? La minceur de leur dossier, due à la rapidité de leur exécution, ne nous permet pas de répondre: elles ont emporté avec elles leur secret.

M.T.G.

<sup>(1)</sup>La Commission Brutus Magnier à Rennes 1879

\*\*\*\*\*

## Il y a 100 ans, les débuts du cinématographe à Rennes

L'invention des frères Lumière présentée au public le 28 décembre 1895 est vite récupérée par les forains, toujours en quête d'attractions nouvelles, qui en achètent une copie.

Ainsi, à Rennes, c'est dans le cadre de la foire que Mr Trésel organise les premières séances de cinéma avec son "cinographoscope", 7 mois après cette présentation. Les séances durent à peine un quart d'heure et proposent de petits films d'une minute Il s'agit, bien sûr, d'un cinéma sans son commenté par l'exploitant sur fond musical. Si le cinéma est muet, la salle elle ne l'est pas: les commentaires vont bon train.



C'est un franc succès: cet appareil qui renvoie son image au public est vraiment magique. Les gens s'entassent sous le chapiteau malgré les risques d'incendie: en effet la pellicule trop longtemps chauffée par la lampe du projecteur s'enflamme facilement. La Mairie doit renforcer les mesures de sécurité sur les champs de foire. Les exploitants se multiplient mais la bourgeoisie boude ce divertissement, dangereux physiquement

et moralement. De grands producteurs de films tels Ch. Pathé ou Léon Gaumont cherchent à l'attirer en créant des salles fixes et confortables.

La première salle rennaise est une salle Pathé inaugurée en avril 1908 place du Calvaire (place de l'actuel Gaumont), dans une chapelle du 17<sup>e</sup> siècle que surmonte un dôme immense, visible de loin. Les programmes évoluent aussi: il s'agit alors de pièces de théâtre filmées. Mais la bourgeoisie ne modifie pas pour autant ses loisirs et c'est le public populaire qui envahit les salles, signant l'arrêt de mort du cinéma ambulancier.

*(D'après le dépliant édité par les archives municipales de Rennes pour l'exposition saluant cet événement, à l'automne 1995. à la bibliothèque municipale de Rennes.)*

\*\*\*\*\*

## Misère et chômage au siècle dernier...

Misère et chômage ne datent pas d'aujourd'hui. Témoin cette délibération en date du 9 avril 1848, où le Conseil Municipal se penche - à la demande du Préfet - sur le sort des ouvriers sans travail:

*" Le maire donne lecture et communication de la circulaire du commissaire du gouvernement provisoire en date du 22 mars dernier, relative aux travaux à entreprendre par les communes*

### HISTOIRES DE VERN

Publication de l'Association "Vern 1789" Centre des Marais, 43 rue de Châteaubriant, 35770 VERN sur SEICHE. Directeur de la publication: R. Guilloux, autorisation de paraître du 27 août 1994.

*pour occuper la classe ouvrière qui n'aurait pas d'ouvrage."*

Mais, on le sait, la commune n'est pas riche, et n'a guère de fonds disponibles. Pourtant, on a mis une somme de côté (227 F.) en vue de la réparation des chemins vicinaux "sur quoi délibérant le conseil municipal considérant que la population de la commune de vern n'est composée Presqu'uniquelement que de laboureurs, et que en ce moment ci leurs ouvrages de la campagne sont nombreux, et occupent presque tous les bras, n'est pas d'avis de voter des centimes additionnels aux contributions ordinaires, mais est d'avis d'employer la somme de deux cent vingt sept francs disponibles sur les fonds vicinaux à faire extraire de la pierre pour l'empierrement des chemins vicinaux de la commune, à condition que cette pierre soit extraite par économie, et uniquement par les ouvriers valides de la commune qui n'auraient pas d'ouvrage."

Le conseil suivra le Maire et le Préfet dans la voie proposée, en précisant bien qu'il "autorise le maire à délivrer des bons de plusieurs degrés jusqu'à la concurrence de soixante dix francs pour la distribution en nature de pain aux indigents de la commune qui n'ont pas l'habitude de mendier, et qui seront notoirement dans la gêne et même la misère." R.G.

### Ont participé à ce bulletin:

Yvonne Bernard;  
Dominique Bérichel  
Armelle Biscéré,  
Viviane Boury,  
Marie-Thérèse Guilloux,  
Romain Guilloux,  
Camille Lagarrigue,  
Jocelyne Lemée,  
Léon Pérouas  
Jean-Claude Reucheron